

# Déclaration

---

**TÉMOINS :**

Comité régional de l'Entente multisectorielle  
(CREM) en Outaouais

---

## Thèmes proposés aux témoins pour la déclaration écrite

Application de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique dans votre région, l'Outaouais ayant fait preuve d'innovation en matière de collaboration dans ce domaine.

## 1. Responsables de l'entente multisectorielle en Outaouais

### 1.1. Partage de la représentation des responsables

CISSSO – Direction de la protection de la jeunesse

██████████ – Directrice de la protection de la jeunesse – Directrice provinciale

██████████ – Coordinatrice des services - Coordinatrice de l'entente multisectorielle

CISSSO - Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

██████████ – Chef de service des relations de travail

CISSSO - Direction des programmes jeunesse

██████████ – Agente de liaison en fugues et exploitation sexuelle

CISSSO - Direction des services multidisciplinaires et à la communauté

██████████ – Répondante régionale violence conjugale, agression sexuelle, santé et bien-être des hommes - Agente de programmation, planification, recherche

Directeur des poursuites criminelles et pénales

██████████ – Procureure en chef adjointe

Sûreté du Québec

██████████ – Coordinateur

Service de police de la ville de Gatineau

██████████ – Lieutenant détective

██████████ – Lieutenant détective

Sécurité publique de la MRC des collines

██████████ – Lieutenant détective  
██████████ – Inspecteur

Kitigan Zibi Anishinabeg Police

██████████ – Policier

Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais

██████████ – Directrice du service des ressources humaines  
██████████ – Coordonnateur

Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

██████████ – Directeur du service des ressources humaines  
██████████ – Coordonnateur

Commission scolaire des Draveurs

██████████ – Directeur du service des ressources humaines  
██████████ – Coordonnatrice

Commission scolaire au Cœur des Vallées

██████████ – Directrice des services des ressources humaines  
██████████ – Conseiller en gestion du personnel

Commission scolaire Western Québec

██████████ – Directeur des ressources humaines

Représentante des écoles privées

██████████ – Directrice à Montessori

Cégep de l'Outaouais

██████████ – Directrice du service des ressources humaines  
██████████ – Coordonnateur

Ministère de la famille

██████████ – Conseillère – Centre des services à la clientèle et des plaintes  
██████████ – Conseillère – Centre des services à la clientèle et des plaintes

## **1.2. Rôles et structure organisationnelle en Outaouais**

### **Rôle de la coordonnatrice**

- Coordonne l'ensemble des activités du plan d'action
- Siège et anime à chacun des comités ou des rencontres
- Assure un leadership auprès de son établissement mais également auprès des partenaires
- Maîtrise le contenu clinique et l'application de l'Entente multisectorielle
- Investie du temps à maintenir les relations entre partenaires

- Assure l'application conforme de l'Entente multisectorielle
- Agit à titre de facilitatrice lors d'enjeux auprès des partenaires impliqués

### **Rôle des responsables**

- Offrent de la formation en soutien à la coordonnatrice
- Assurent l'application conforme de l'Entente multisectorielle par les membres de son organisation
- Assurent une représentation complète de tous les partenaires liés par l'Entente multisectorielle
- Contribuent au maintien d'une bonne communication entre les partenaires

### **Rôle du comité des responsables**

- Élabore le plan d'action et assure la tenue des activités qui y sont incluses
- Révise les résultats obtenus et ajuste les moyens du plan d'action
- Offre la formation en continue en adaptant selon les besoins
- Assure la rédaction du bilan pour le ministère
- Innove dans les activités
- Partage toute information ou élément d'actualité permettant une amélioration ou un partage des connaissances
- Assure la diffusion des coordonnées tant des responsables que des intervenants responsables d'en faire l'application
- Agit à titre de comité expert en cas d'enjeux rencontrés dans l'application
- Actualise 3 rencontres du CREM annuellement
- Actualise les comités de travail en fonction des objectifs du plan d'action
- Organise la rencontre régionale et anime celle-ci

### **Rôle des agents de liaison des divers services policiers et du Directeur des poursuites criminelles et pénales**

- Reçoivent les divulgations provenant des intervenants de la DPJ
- Recueillent l'information nécessaire à la priorisation et à l'assignation de la situation à un enquêteur
- Participent activement à l'arrimage à chacune des cinq étapes

### **Rôle des intervenants à la DPJ**

- Divulguent les situations ciblées par l'Entente multisectorielle auprès des agents de liaison et constitue l'équipe de base
- Coordonnent l'application de l'Entente multisectorielle
- Partagent avec le service policier les conditions favorables au bien-être de l'enfant selon les informations en sa possession et des modalités de rencontres avec l'enfant

### **1.3. Historique l'entente multisectorielle en Outaouais**

Depuis l'implantation de l'Entente multisectorielle, chacun des directeurs de la protection de la jeunesse a accordé une importance à la concertation avec tous les partenaires et, par le fait même, à en assurer la coordination. Dès les premières années, des rencontres de partenariat avaient lieu et rapidement, le comité des responsables a inclus les représentants de chacun des signataires de l'entente multisectorielle. La responsabilité de la coordination est déléguée à un chef de service en protection de la jeunesse, ou comme actuellement, à la coordonnatrice des services de l'évaluation-orientation et application des mesures.

L'innovation dans notre région s'illustre par l'investissement des partenaires dans le déploiement de formations sous forme multidisciplinaire, par les activités diversifiées afin d'investir dans le concept du partenariat mais également par le partage des responsabilités dans la promotion et le développement de l'expertise face à l'application de l'Entente multisectorielle.

### **1.4. Plan d'action de l'Entente multisectorielle (Annexe 1)**

Le plan d'action est élaboré sur deux années mais révisé annuellement. Sommairement, il inclut les activités suivantes :

- Activités assurant une représentation complète des responsables
- Activités de diffusion en continue des coordonnées tant des personnes recevant les divulgations que des responsables de l'Entente multisectorielle
- Formation en continue de l'Entente multisectorielle
- Plage réservée pour discuter des situations litigieuses
- Activités en continue visant les rappels des processus
- Élaboration de guides lorsque le besoin est présent
- Identification d'agents de liaison
- Développement de réseautage en exploitation sexuelle
- Offre de formation en exploitation sexuelle
- Service d'accompagnement de Brao – Chien de soutien émotionnel pour les enfants
- Développer les relations avec les premières nations
- Application de l'entente – Préparation de l'enfant témoin – Centre d'aide aux victimes d'actes criminels. (CAVAC)

### **Statistiques**

Nous sommes en mesure de comptabiliser les ententes multisectorielles; seulement, il faut le faire manuellement si on veut connaître le nombre effectué pour des personnes en autorité. Les défis occasionnés par le système PIJ

actuellement est qu'il emmagasine les informations mais ces dernières ne peuvent être extraites du système pour les situations appelées intra familial.

## **2. Modalités de communication**

### **2.1. Rencontre des responsables**

Ces rencontres ont lieu trois fois par année avec un moment réservé aux discussions cliniques pour dénouer des situations problématiques. À noter qu'en tout temps, la coordonnatrice peut être interpellée pour accompagner lorsque des situations plus complexes surviennent et assure l'application conforme de l'Entente multisectorielle. Cette culture de collaboration permet de garder les canaux de communication ouverts et de tendre vers des recherches de solutions afin de rapidement s'ajuster au besoin. C'est également lors de ces rencontres que le plan d'action est établi et révisé. Les sous-comités sont créés lors de ces rencontres en le composant d'un représentant de chacun des établissements. Ces comités vont se pencher sur un besoin particulier soulevé comme par exemple, développer un outil pour soutenir un partenaire du milieu scolaire dans l'application de l'entente et de l'attitude à adopter lors de dévoilement d'enfant.

### **2.2. Outils de communication**

La coordonnatrice agit à titre de courroie de transmission d'information auprès de tous les responsables. Des capsules sont aussi diffusées dans l'*Info DPJ* (journal électronique interne du CISSSO). Les responsables peuvent en tout temps partager des articles ou sujets d'actualité pouvant être bénéfiques pour le CREM centralisé auprès de la coordonnatrice qui diffuse auprès du groupe.

La liste du CREM est mise à jour régulièrement et partagée à l'ensemble des partenaires, afin de faciliter la communication et permettre une concertation rapide en ayant en main les coordonnées complètes. Également, la liste des personnes recevant les divulgations, que l'on appelle les agents de liaison, est également diffusé en continue aux intervenants DPJ qui ont la responsabilité de coordonner les activités. Ces agents de liaison sont un point de chute dans les différents services de police ou au bureau du directeur des poursuites criminelles et pénales permettant ainsi une rapidité d'arrimage. Pour la majorité des agents de liaison, leur ancienneté dans ce rôle assure une application juste par leur maîtrise et leur expérience. Ce mode de fonctionnement permet une fluidité à chacune des étapes et une connaissance des partenaires.

### **3. Approche favorisant le bien-être et l'accompagnement des enfants**

Le réseautage bien établi en Outaouais favorise d'emblée un partenariat axé sur la qualité de l'arrimage dès la première étape. La formation en continue permet d'augmenter les compétences des intervenants, des policiers, des procureurs et du représentant des ressources humaines. Les concepts de concertation de l'Entente multisectorielle sont encouragés dans le cadre de l'offre de la formation par tous les partenaires présents. Également, les principes qui misent sur le respect des droits des enfants, de l'accompagnement nécessaire et du volet de la communication essentielle à la concertation des actions sont prônés par les responsables.

Au déclenchement de l'Entente multisectorielle, il y a concertation entre les acteurs appliquant l'entente et échange d'informations pertinentes face à l'approche à privilégier pour l'enfant. Il est établi si le C15 (entrevue vidéo) sera utilisé ou si une première rencontre doit être effectuée par l'intervenant au préalable, particulièrement lorsque les enfants sont en bas âge (situation qui justifie la piste de solution n°6). C'est aussi à cette première communication, qui a lieu dans les meilleurs délais, que les limites et enjeux de chacun des mandats sont partagés. Il est convenu du moment de la rencontre. C'est aussi à ce moment que l'on assure l'accompagnement nécessaire à la sécurité affective de l'enfant, par un parent par exemple, tout en respectant les démarches d'enquête. C'est aux intervenants et policiers de convenir de la meilleure stratégie pour protéger l'enfant et lui permettre de se sentir compétent à travers chacune des étapes, et ce, dès la première rencontre jusqu'à la fin du processus. C'est ensemble qu'ils décident de la capacité de l'enfant à être rencontré dans le cadre d'une entrevue vidéo ou dans une forme adaptée au préalable (par l'intervenante DPJ). Une autre façon d'accompagner les enfants est de lui apporter du réconfort pour diminuer son stress en sollicitant les services de BRAO, chien de soutien émotionnel de la DPJ. BRAO peut accompagner dès la première rencontre jusqu'au témoignage. L'enquêteur procède à l'entrevue en respect de la formation du protocole NICHD<sup>1</sup> alors que l'intervenant assiste dans la salle d'enregistrement, pouvant entendre l'entièreté de l'entrevue et être en support à l'enquêteur dans la cueillette d'information. Il peut être décidé à ce point ci, par l'intervenant, le policier ou le procureur, que de poursuivre pourrait contrevenir à préserver l'intégrité de l'enfant, par le constat d'impacts défavorables pour ce dernier. L'arrimage se poursuit tout au long des processus respectifs. Une communication est maintenue et permet d'établir les mesures convenant à la réalité familiale (conditions d'engagement sur remise en liberté

---

<sup>1</sup> Michael E. Lamb et ses collègues, (1996-2008) National institute of Child Health and Human Development.

d'un parent par exemple) et de maintenir la communication alors que nos délais sont bien différents (Cour criminelle et Chambre de la Jeunesse). L'enfant est au cœur des discussions. Nous ne prôtons pas les automatismes bien au contraire, puisque chaque situation a ses particularités qui méritent d'être analysées.

C'est suivant le dévoilement et la confirmation d'une situation de compromission que les références aux services d'aide sont effectuées, en l'occurrence le Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF) pour notre région. Un système de référence est bien établi par l'identification d'un agent de liaison. Également, un support rapide est accessible lors de dévoilement affectant une famille qui vit un éclatement violent de la structure familiale. Lorsque l'enfant se déplace au poste de police, il comprendra le rôle distinct de chacun des intervenants qu'il rencontre. Cette distinction en terme de lieu établit une ligne entre l'enquête et la prise en charge thérapeutique de l'enfant et sa famille. Il pourra se permettre d'adresser la symptomatologie inhérente à l'abus sexuel lors de ces rencontres au Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF). Par l'étanchéité des deux processus et lieux, il comprend la distinction entre le processus Judiciaire et le processus thérapeutique, soit un fait connu puisque des enfants ont déjà exprimé cette compréhension dans le cadre de leur suivi. Par cette structure, on lui permet d'avoir accès à la pleine confidentialité pour aborder son trauma.

Pour le bien-être de l'enfant, la concertation implique également de lui faire bénéficier des services du Centre d'aide pour victimes d'actes criminels de l'Outaouais (CAVAC), en effectuant la référence au programme de la préparation des enfants témoins tout en préservant ses verbalisations. Ce service a de belles retombées pour nos enfants et la concertation dans notre réseau est également bien établie par un système de référence connu par les intervenants.

### **Évaluation d'une application conforme de l'Entente multisectorielle versus le taux d'accusations portées :**

L'objectif premier de l'Entente multisectorielle est de nous permettre de se concerter, d'avoir un arrimage efficace entre les partenaires pour le bien des enfants dans la recherche de vérité afin d'assurer leur protection. Ce mécanisme de concertation se traduit par une communication en continue entre les partenaires formés lors de l'application mais également dans le réseautage de la région. La quantité d'accusations portées n'est ici pas un indice de résultat de bonne application. La bonne application est le respect de la trajectoire afin de permettre à chacun des partenaires de rencontrer les attendus de sa mission en imbriquant chacune des enquêtes respectives. Le but est de préserver l'intérêt et l'intégrité de l'enfant avec des verbalisations pures permettant ainsi de connaître la vérité, c'est ainsi qu'on pourra le protéger, lui et tous les autres enfants à risque. Une bonne application de l'Entente multisectorielle s'évalue par le respect de chacune des cinq étapes.

## **4. Activités de formation et de perfectionnement**

### **4.1. Plan de formation en continue et adaptée**

Ce volet bien important est un sujet inclus à tous les ordres du jour du CREM afin d'en permettre la planification et d'offrir une plage pour exprimer les besoins des partenaires. Il y a 3 niveaux de formation offerts :

#### **Formation offerte aux nouveaux intervenants de la direction de la protection de la jeunesse, nouveaux enquêteurs et nouveaux procureurs :**

Pour ce groupe, qui assiste ensemble à la formation, le modèle utilisé est celui fourni par le MSSS et y est ajouté le document « *Entente multisectorielle - Guide à l'intention des directions d'établissement – CSD* » (voir annexe 3) D'autres participants peuvent s'ajouter selon le besoin et le moment où est offerte la formation. Le groupe de formateurs est constitué des responsables de l'entente multisectorielle visant une représentation de l'ensemble des partenaires : la coordonnatrice, un représentant du DPCP, un représentant du milieu policier et un représentant des ressources humaines (très souvent du milieu scolaire). Le leadership de l'organisation et de la planification est du ressort de la coordonnatrice. C'est également elle qui joue un rôle clé dans l'offre de la formation avec l'apport de ses partenaires-collègues. Cette formation s'offre 2 fois par année. Des rencontres individualisées sont aussi possibles pour accompagner les partenaires dans l'appropriation. Il est à noter que la formation a immédiatement inclus les notions relativement au PL99. Également, c'est dans le cadre de ces formations que nous guidons les intervenants sur les critères en lien avec le pouvoir discrétionnaire de divulgation.

#### **Formation offerte aux établissements d'enseignement, aux services de garde, au Cégep, aux écoles privées**

Pour ce groupe, une version abrégée a été adaptée du modèle fourni par le MSSS et y est ajouté le document « *Entente multisectorielle - Guide à l'intention des directions d'établissement – CSD* ». Le guide est vu dans son entièreté considérant qu'il contient un volet sur la façon de recueillir les déclarations des enfants. Les intervenants des différents milieux appelés à recevoir le dévoilement d'un enfant ont besoin de connaître les attitudes pour préserver la déclaration pure de ce dernier et nous permettre ainsi de le protéger adéquatement. D'autres participants peuvent s'ajouter selon le besoin et les moments où est offerte la formation. Le groupe de formateurs est constitué des membres suivants : le Directeur des ressources humaines ou le conseiller responsable du groupe, la coordonnatrice de l'entente multisectorielle ainsi qu'un représentant du DPCP ou du milieu policier. Cette formation s'offre à chacun des établissements aux 2 ans ou selon le besoin.

#### **Camps de jour**

Séance d'informations sur l'Entente multisectorielle offerte aussi aux responsables des camps d'été à la Ville de Gatineau par la coordonnatrice seule.

Noter que le jumelage des formateurs sera effectué stratégiquement en fonction des territoires desservis par ce partenaire (par exemple, la SQ sera présente pour la Haute Gatineau ou le Pontiac et non pas le SPVG). La fréquence de l'offre de formation est également en fonction des besoins des équipes.

#### **4.2. Rencontre régionale annuelle rassemblant plus de 100 participants**

Depuis de nombreuses années, tous les partenaires appliquant l'Entente multisectorielle et organismes communautaires se rencontrent lors d'une demi-journée afin de partager un sujet d'intérêt et d'actualité relié à l'Entente multisectorielle (voir annexe 2). Cette rencontre régionale a pour objectif de favoriser le réseautage étant animée de façon à permettre l'échange entre les participants. Il s'agit d'un moment privilégié de tisser des liens entre acteurs qui appliquent directement l'Entente multisectorielle.

### **5. Stratégies pour contrer les enjeux**

#### **5.1. Leadership dans la coordination et de la part de tous les responsables**

La coordonnatrice est celle qui orchestre l'ensemble des activités avec la contribution et l'adhésion de tous les responsables favorisant leur implication dans toutes les activités. Une promotion en continue est faite par les responsables afin de faire valoir l'importance de la concertation. Les responsables assurent le relais de responsabilité vers un collègue advenant un départ du CREM pour maintenir une représentation complète de tous les secteurs visés par l'Entente multisectorielle.

La coordonnatrice se montre disponible à intervenir ou accompagner dans les enjeux rencontrés dès qu'une difficulté est vécue lors de l'application de l'entente multisectorielle de concert avec les partenaires du CREM. Les responsables sont tous impliqués dans les activités et ont le souci de préserver cette notoriété acquise en termes de collaboration. Ils agissent à titre de leader dans leur propre établissement ce qui permet un maintien des acquis ou un ajustement rapide au besoin.

Également, il faut souligner l'ancienneté de la majorité des responsables qui favorisent le maintien de ces connaissances et statuent sur une culture bien établie de concertation dans un contexte de roulement de personnel.

#### **5.2. Confidentialité de l'information**

Des enjeux dans l'échange d'informations confidentielles sont présents comme dans toutes les régions, et le travail des policiers serait facilité par l'assouplissement des règles d'accès. Toutefois, cet enjeu n'a pas empêché l'application de l'Entente multisectorielle dans notre région et le respect des enquêtes respectives

puisque la qualité de la concertation permet à chacun de rencontrer les objectifs de sa mission respective.

### **5.3. Activités favorisant le sentiment de compétence des responsables dans la maîtrise du contenu**

Les membres du CREM sont sollicités, impliqués et consultés à chacune des activités ou décisions. Bien évidemment, la maîtrise de l'application de l'Entente multisectorielle est variable par les responsables en fonction de leur ancienneté sur le CREM ou encore de la fréquence à laquelle ils ont dû être impliqués dans son application. Des moyens sont pris pour favoriser le sentiment de compétence de ces derniers : rencontres individualisées par la coordonnatrice pour revoir certains concepts de l'Entente multisectorielle, rencontres d'équipe, formation adaptée, contribution comme formateur en respect du niveau de maîtrise dans une optique d'apprentissage, participation aux divers comités permettant ainsi l'augmentation des connaissances, toujours avec l'accompagnement de la coordonnatrice et du respect du niveau de confort.

### **5.4. Activités novatrices**

#### **Entente multisectorielle – Guide à l'intention des établissements d'enseignements**

La commission scolaire des draveurs a pris l'initiative d'adapter à son établissement un guide que nous avons produit par le CREM dédié aux établissements d'enseignement. Ce guide a été personnalisé à leur établissement permettant ainsi de guider les directions d'école dans les démarches à suivre, les attitudes à adopter pour bien accueillir les enfants, les actions à prendre envers l'employé visé par l'Entente multisectorielle, s'il y a lieu, et également des rappels des 5 étapes de l'entente multisectorielle. Ce guide visait également de guider la direction dans l'accompagnement de l'employé visé par l'Entente multisectorielle afin de faciliter un retour dans le milieu de travail ou encore, lors d'une suspension suivant des faits qui s'avèrent véridiques. Depuis sa validation au sein du comité, il est utilisé et diffusé à chacune des formations.

#### **Entente multisectorielle - Guide d'animation visant une personne en autorité**

Considérant le roulement de personnel au service réception et traitement des signalements, un guide a été développé afin d'avoir un pas à pas pour ces intervenants et ainsi augmenter leur confiance dans l'orchestration de cette activité. Des rencontres avec ce secteur d'activité, qui coordonne autrement l'application de l'Entente multisectorielle, a permis de parfaire l'application de l'Entente multisectorielle et d'offrir un moment d'échange à la réalité propre à ce service. Des communications ponctuelles avec l'équipe permettent de supporter les démarches entamées par ces derniers, considérant parfois le délai avant l'offre de la prochaine formation.

#### **Formation offerte à la communauté de Kitigan Zibi – Premières nations**

Le Centre jeunesse de Batshaw nous a généreusement offert un document en anglais que nous avons adapté aux couleurs de la communauté de Kitigan Zibi

des premières nations permettant ainsi d'offrir une formation avec tous les partenaires de la communauté mais également avec les intervenants de notre organisation pour permettre un réseautage et développer une compréhension commune de l'application de l'Entente multisectorielle.

## **6. Déploiement d'activités pour parfaire notre intervention en exploitation sexuelle dans le cadre de l'Entente multisectorielle**

### **6.1. Formation auprès de divers partenaires, incluant les organismes communautés, en exploitation sexuelle**

Dans la région de l'Outaouais, cinq personnes provenant de différents secteurs (Service de police de Gatineau, Direction des programmes jeunesse, Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille et Direction de la protection de la jeunesse) sont formateurs pour le volet : «*Prévention et intervention en exploitation sexuelle et en prostitution juvénile*». Trois des formateurs sont également des membres du CREM. Également, une procureure des poursuites criminelles et pénales complétait le volet légal en misant sur les conditions facilitantes au témoignage des enfants. La formule de la formation vise à créer le réseautage, briser les préjugés et développer un langage commun pour adresser ensemble cette problématique dans notre région.

### **6.2. Agente de liaison fugue et exploitation sexuelle est partie prenante du comité des responsables de l'Entente multisectorielle**

Au moment de la création de ce poste, il a été convenu que l'agente de liaison fugue et exploitation sexuelle, soit incluse sur le CREM à titre de responsable afin de développer ce volet suivant les modifications de la Loi de la Protection de la jeunesse (PL99).

### **6.3. Comité de travail Service de police de la ville de Gatineau, Direction de la protection de la jeunesse et de la Direction des programmes jeunesse**

Au printemps 2019, un comité de travail composé des deux agentes de liaison de la Direction de la protection de la jeunesse et de la Direction des programmes jeunesse, ainsi que du service de police de la ville de Gatineau exclusivement se sont penchés, dans un premier temps, sur les enjeux de nos structures internes, l'adaptation de notre concertation pour ce type de problématique ainsi que la prévalence de cette problématique à Gatineau, plaque tournante de l'exploitation sexuelle. Des rencontres régulières ont lieu, et parfois ponctuellement, selon le besoin. Les canaux de communication demeurent ouverts pour favoriser la fluidité entre nos services et ajuster rapidement les interventions de part et d'autre, en préconisant la protection de nos enfants exploités.

#### **6.4. Comité pivot interne pour innover sur nos pratiques à la Direction de la protection de la jeunesse et à la Direction des programmes jeunesse**

Afin de développer cette expertise à l'interne, divers moyens ont été mis en place : centraliser l'information, développer une connaissance territoriale des activités en exploitation sexuelle sur notre territoire, développer cette concertation avec les acteurs de l'Entente multisectorielle et développer l'approche à préconiser auprès de ces enfants exploités qui nécessite de créer un lien de confiance. Une intervenante au service de réception et traitement des signalements traite l'ensemble des signalements en exploitation sexuelle. Aussi, des intervenantes à l'Évaluation-orientation ont été ciblées afin de se voir assigner l'ensemble de ces situations. Il en est de même pour des intervenants de l'application des mesures. Ainsi, toutes ces personnes désignées se rassemblent régulièrement pour échanger sur nos pratiques afin de parfaire nos interventions, assurer une bonne représentation au niveau de la magistrature et le maintien des connaissances du réseau actuel. Ce comité est à élaborer une trajectoire de service propre à cette problématique, trajectoire qui vise la prise en charge rapide et concertée des soins de santé physique de nos enfants exploités suivant ces épisodes de maltraitance. Il s'agit ici de prendre le temps de créer un lien et ainsi permettre une meilleure protection de ces enfants.

#### **6.5. Réseautage en développement avec les organismes communautaires dont les travailleurs de rue et nos vis-à-vis de l'Ontario**

Par la participation à une formation offerte en Ontario et les contacts des agents de liaison de la Direction des programmes jeunesse et de la Direction de la protection de la jeunesse avec la Société de l'aide à l'enfance, nous visons à créer un réseautage et nous familiariser avec leur mode de fonctionnement. Nous nous inspirons de leurs pratiques pour parfaire les nôtres. Ce réseautage se traduit également par les contacts réguliers, informels ou non, avec les organismes communautaires de notre région composés d'intervenants en agressions sexuelles, soit le Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles de l'Outaouais (CALAS), et le Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF), ainsi que les intervenants de l'Appart Adojeune, de l'Héberge-Ado, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Outaouais (CAVAC) ainsi que les travailleurs de rue du Bureau régional d'action sida de Outaouais (BRAS) – Prévention et intervention en VIH et consommation sécuritaire

#### **6.6. Rencontre régionale portant sur l'exploitation sexuelle**

Malheureusement, la pandémie n'a pas permis l'actualisation de cette rencontre qui avait été prévue pour une journée entière, sous l'angle de la collaboration.

## **7. Pistes de solutions formulées par les témoins**

### **1 : Permettre l'échange d'information dans le cadre de l'Entente multisectorielle pour les jeunes proxénètes afin de protéger les enfants exploités considérant les particularités de cette problématique**

Considérant les enjeux de cette problématique et des nombreuses victimes qui peuvent être associées à un réseau, il serait souhaitable de permettre le déclenchement de l'entente multisectorielle pour les situations de proxénétisme (alinéa F de la Loi de la protection de la jeunesse) et non pas exclusivement pour les situations d'exploitation sexuelle (alinéa D de la Loi de la protection de la jeunesse). Cet échange d'information permettrait de connaître le réseau ou des enfants sont victimes des proxénètes. L'arrimage avec les services de police en serait facilité.

### **2 : Offrir en continue des formations harmonisées à travers les régions et sous un concept multidisciplinaire dans la composition du groupe de formateurs**

Il serait souhaitable de développer un modèle de formation pour tous les responsables afin de supporter les régions dans le matériel à utiliser. Ce matériel devrait être mis à jour suivant le PL99 et être disponible en anglais également pour rejoindre toute la population, dont les premières nations. Il serait souhaitable que les formateurs proviennent de tous les établissements liés par l'entente multisectorielle comme nous le faisons en Outaouais.

### **3 : Prévoir des rencontres nationales annuellement rassemblant tous les responsables de la province**

Il serait profitable pour les responsables de l'application de l'Entente multisectorielle des différentes régions du Québec de pouvoir échanger sur l'Entente multisectorielle et permettre le réseautage au moins une fois par année. Ce contact entre les régions permettrait d'uniformiser la pratique, le développement d'une vision commune de son application et le partage de succès de cette concertation.

### **4 : Obtenir le budget nécessaire aux activités de l'Entente multisectorielle**

Un investissement est souhaitable pour tenir les activités rattachées au développement du partenariat de l'Entente multisectorielle, dont les formations et les rencontres régionales.

### **5 : Supporter les organismes dans le développement du traitement adapté aux enfants exploités sexuellement**

Dans le développement du partenariat en exploitation sexuelle, un manque important est soulevé quant au traitement des enfants victimes d'exploitation sexuelle, mais également quant au groupe de support des parents des enfants exploités. Ce service est essentiel pour en briser le cycle et aider nos enfants. Quoique nous ayons des services bien structurés dans notre région pour les victimes d'agression sexuelle (CIASF, CALACS, CAVAC, etc.), l'exploitation

sexuelle ne cadre pas avec les groupes de traitement existants. Il faut développer une approche distincte pour l'exploitation sexuelle.

#### **6 : Former les intervenants pour l'entrevue selon le protocole NICHD**

En Outaouais, les entrevues d'enfants en matière d'enquêtes criminelles sont effectuées systématiquement par l'enquêteur formé selon le protocole NICHD. Cependant, il pourrait être bénéfique de former les intervenants à l'entrevue NICHD pour principalement deux raisons. La première raison étant parce qu'ils doivent effectuer des entrevues non suggestive auprès des enfants pour les autres situations ne relevant pas de l'Entente multisectorielle. La deuxième est de permettre cette uniformité et complémentarité dans la pratique tant au niveau policier qu'à la protection de la jeunesse, ce qui servirait à uniformiser nos pratiques.

### **Références des documents résumés**

N/A

## **8. Documents déposés par les témoins en audience**

### **Annexe 1**

Plan d'action 2018-2020 – Application de l'entente multisectorielle – Région 07

### **Annexe 2**

*Entente multisectorielle - Guide à l'intention des directions d'établissement – CSD*

### **Annexe 3**

Liste des sujets - Rencontres régionales de l'Outaouais depuis 2009

Nom du témoin : Isabelle Roy

Date : 5 juin 2020

Le courriel attestant que vous avez lu et que vous êtes d'accord avec le contenu du document tient lieu de signature. Vous acceptez du même coup que ce document soit déposé en preuve.